

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 27 AVRIL 2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, M. Christian ROCCI, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, M. Thierry VALLEJOS, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MCNTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, M. Michel BISSIERE

ETAIENT REPRESENTE(F)S :

Mme Laure MINSSEN par M. Paul-Roger GONTARD
Mme Nathalie GAILLARDET par Mme Laurence LEFEVRE
Mme Anne GAGNIARD par Mme Frédérique CORCORAL
M. Arnaud PETITBOULANGER par Mme Sylvie MAZZITELLI
Mme Françoise LICHIERE par Mme Martine CLAVEL
Mme Laurence ABEL RODET par M. Christian ROCCI
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par M. Arnaud RENOUARD
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
Mme Florence ROCHELEMAGNE par M. Michel BISSIERE

ETAIENT EXCUSE(E)S :

Mme Annie ROSENBLATT
Mme Christine LAGRANGE

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2024

30

**VILLE CYCLABLE : Adhésion au label " Accueil Vélo " de l'association France Vélo
Tourisme.**

M. SIMELIERE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le label « Accueil Vélo » est un dispositif de France Vélo Tourisme, association d'intérêt général qui a pour objectif de développer le tourisme à vélo en France. « Accueil Vélo » est une marque nationale qui garantit un accueil et des services de qualité le long des itinéraires cyclables pour les cyclistes en itinérance.

De nombreux équipements culturels et touristiques avignonnais sont déjà labellisés "Accueil Vélo" (Palais des Papes, Pont Saint-Bénézet, Musée Louis Voulard).

Plusieurs établissements et sites de la Ville ont mené un travail afin de répondre aux critères d'éligibilité à l'obtention de ce label dans l'objectif de renforcer leur maillage et d'offrir une visibilité au public et aux usagers cyclotouristes adeptes de ce tourisme « vert » et fréquentant ou traversant notre Ville.

Il en est ainsi le cas des cinq établissements d'Avignon Musées situés en centre ville (Musée du Petit Palais, Palais du Roure, Musée Lapidaire, Musée Calvet, Muséum Requien) mais aussi de la Maison du Parc située sur la Barthelasse, à proximité de la vélo route Via Rhona, qui est un itinéraire cyclo touristique dont le rayonnement est européen.

La démarche d'obtention de ce label pour les établissements et sites se donne donc pour finalités :

- D'améliorer leur visibilité auprès des touristes à vélo sur le terrain,
- D'être présents sur les différents supports France Vélo Tourisme (moteur de recherche, cartes interactives) et sur les supports de communication de l'itinéraire,
- D'améliorer leur visibilité auprès des Tours Opérateurs spécialisés vélo,
- De référencer les sites dans les topoguides vélos,
- D'obtenir pour chaque site un kit communication : plaque de bienvenue, adhésifs.

Chaque site est ainsi doté d'équipements et de documentations garantissant le bon accueil

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

des usagers cyclistes, selon un référentiel qualité défini par le label "Accueil Vélo" :

- A proximité directe : un parc de stationnement comportant au minimum cinq bornes attache vélos,
- Des sanitaires et un point d'eau;
- A l'accueil :
 - Une documentation cyclotourisme : guide « Avignon à vélo », carte Avignon à vélo (éditée par la Ville d'Avignon), balades Grand Avignon (dépliant La Provence à vélo), balade Chemin des Canaux, balade Tour des Remparts, carte ViaRhôna, carte La Provence à vélo, carte La Méditerranée à vélo,
 - Pompe et kit de réparation, prises électriques à disposition pour le rechargement des batteries des vélos à assistance électrique.

Chacun des sites a fait l'objet d'une visite de contrôle afin de vérifier le respect des critères du référentiel "Accueil Vélo".

La présente délibération vise donc à autoriser la ville d'Avignon à adhérer au label "Accueil Vélo" pour les établissements et sites qui en remplissent d'ores et déjà les critères d'obtention, ainsi que pour tout lieu municipal accueillant un public cyclotouriste et qui souhaiterait adhérer à la démarche de labellisation.

L'adhésion au label «Accueil Vélo» se fait par la signature, par site, d'un « Engagement Référentiel de qualité » pour une durée de trois ans, ainsi que par l'acquiescement pour cette période d'une contribution financière de 200 € TTC.

Pour les cinq établissements d'Avignon Musées, la contribution financière a été spécialement fixée par France Vélo Tourisme à un montant total de 260 €, soit 200 € pour le premier site, 60 € pour le second et la gratuité pour les suivants, compte tenu de leur proximité entre eux ainsi que de l'unité culturelle qui les rassemble.

L'Engagement référentiel de qualité pour l'obtention du label "Accueil Vélo" est joint en annexe de la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :
Commission Ville en transition

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la démarche de la ville d'Avignon d'adhérer au label "Accueil Vélo" de l'association France Vélo Tourisme dans le cadre de la mise en valeur des sites municipaux auprès du public cyclotouriste;
- **APPROUVE** le projet d'adhésion au label "Accueil Vélo" porté par les établissements d'Avignon musées et la Maison du Parc;
- **IMPUTE** la dépense des frais d'adhésion au chapitre 011 du budget principal ou des budgets annexes : 200 € par site labellisé (260 € pour l'ensemble des établissements d'Avignon Musées);
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer toute pièce s'y rapportant.

ADOPTE



Pour le Maire,
Par délégation,
Le 1er Adjoint,
M. Claude NAHOUM

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Claude Nahoum".

Le Secrétaire de Séance
Mme Martine CLAVEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Martine Clavel".

**PARVENU A LA PREFECTURE LE
ACTE PUBLIE LE 21 MAI 2024**

15 MAI 2024

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :